

Le 23 mars 2018, la Ville a publié son bilan 2017 sur son plan d'action en matière de lutte contre l'agrile du frêne.

Voici les réactions de l'APSB en regard de ce bilan et de ce plan d'action:

- D'abord la manière, pas de session publique d'information, une simple annonce dans l'info-lettre hebdomadaire. Meilleure façon pour le Conseil de Ville de se tenir loin des questions et des confrontations.
- 1537 arbres plantés depuis 2015. L'objectif de 2019 en matière de plantation est déjà atteint. L'APSB remercie les contribuables Montarvillois qui ont payés et continuent de payer une taxe spéciale pour permettre ces acquisitions ainsi qu'au CN et au programme Arbre-Évolution. Ces derniers ont fournis 671 arbres en 2017.
- L'objectif de plantation d'arbres étant atteint, pourquoi a-t-on prévu un budget de plantation de 178000\$ en 2018? Ne pourrait-on pas utiliser cet argent pour venir en aide aux citoyens?
- Le Conseil de Ville se pavoise d'avoir mis en place un programme de **dons** d'arbre. En 2017, 500 arbres ont été offerts **gratuitement** et l'action sera répétée en 2018. Faut-il rappeler que ceci est possible grâce à une taxe spéciale payée par les contribuables?
- Le Conseil de Ville nous annonce que le coût pour le traitement au TreeAzin en 2017 a été de 0\$. À ce jour, moins de 50 arbres ont été traités.
 - Pourtant, la Ville a dépensé plus de 12000\$ en services d'ingénieur-forestier Pourquoi ce besoin d'expertise, si tout est abattu?
 - Dans le domaine des arbres privés, les experts engagés par la Ville ont recommandé le recours à l'abattage dans 60% des cas et dans 40% des cas, ces mêmes experts ont recommandé le traitement ou la conservation. Les arbres publics seraient-ils en moins bonne santé que les arbres privés?
 - En 2018, le Conseil de Ville nous informe que l'on va procéder à une évaluation des arbres potentiellement traitable (même promesse que par les années passées) mais du même souffle, on nous informe qu'il est déjà décider d'abattre 576 des 690 arbres restants.
 - En 2015, la Ville avait traité 30 frênes. Pour que le produit agisse adéquatement il doit être fait aux 2 ans. Puisque la ville n'a pas renouvelé le traitement en 2017 cela signifie que les arbres traités risquent de dépérir.
- Aide au privé pour traitement au TreeAzin: inexistante. En 2018, la Ville refait la même promesse qu'en 2017. À savoir, l'aide sera disponible selon les actions de traitement sur les arbres publics. L'APSB sait pertinemment que la Ville n'a aucune intention de procéder à une opération de traitement au TreeAzin. D'ailleurs, lors d'une session du Conseil au printemps 2017, le Maire avait rabroué le représentant de l'APSB en lui disant que c'était à cette dernière d'organiser une acquisition de groupe. Est-ce une mauvaise blague?
- Le Conseil de Ville nous annonce qu'une modification règlementaire sera apportée en 2018 pour permettre la conservation des frênes abattus à des fins de bois de chauffage. Le bois de frêne est le principal vecteur de propagation de l'agrile. L'agrile peut émerger des bûches de bois de frêne jusqu'à trois années après l'abattage de l'arbre. Conserver le bois de frêne aggrave la situation d'infestation. Pourquoi le Conseil de Ville ressent le besoin de se débarrasser de ses arbres abattus mais qu'il en permet la conservation pour les citoyens? Où est la cohérence dans les actions?
- Que fera-t-on avec du surplus accumulé de 499 165 \$.? Motus et bouche cousue.
- Le plan d'actions a-t-il été adopté par tous les membres du Conseil ? Fait-il consensus? Il serait très intéressant d'entendre les conseillers de l'opposition sur les actions envisagées. Lors de la dernière campagne, certains promettaient des avenues différentes.

L'APSB est très déçue de plan d'action mais elle n'est pas surprise car le Conseil de Ville persiste dans sa volonté de tout abattre et de ne rien traiter. Également, le Conseil de Ville, malgré que les argents sont disponibles, continue à limiter le soutien aux citoyens aux prises avec la problématique de l'agrile du frêne.

EXTRAIT DU SITE INFORMATIONNEL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Combien de temps puis-je traiter mon frêne pour la même dépense que représente son abattage?

Cela dépend du coût du traitement et du coût d'abattage, mais cette période varie généralement entre 10 et 20 années. Si on inclut la valeur des services écologiques rendus par l'arbre ainsi que l'augmentation de la valeur foncière de la propriété, cette période peut même atteindre plus de 30 années.

Par exemple un gros frêne de 60 cm de diamètre entouré d'obstacle pourrait coûter 3000\$ en abattage avec l'enlèvement de la souche et la plantation d'un arbre de remplacement. La même dépense pourrait permettre de le traiter, aux deux ans, sur une période de 20 ans à 4,50\$/cm de diamètre.

Le pesticide utilisé par la Ville pour le traitement des frênes est-il dangereux?

La Ville utilise le pesticide TreeAzin^{MD} pour le traitement des frênes publics. Ce pesticide possède une très faible toxicité pour l'environnement et très peu de risque pour la santé humaine. De plus, comme